



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE DE MOTHERN**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUEGNAU - WISSEMBOURG

Téléphone : 03 88 54 60 22  
courriel : [mairie@mothern.fr](mailto:mairie@mothern.fr)

**Avis du maire informant les associations du renouvellement du conseil  
d'administration du CCAS**

En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées au Maire par l'Union départementale des associations familiales. Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées doivent proposer au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins 3 personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 02 avril 2026, de fixer à six le nombre de membres nommés par le maire au conseil d'administration du CCAS.

Le renouvellement du conseil d'administration devant intervenir dans les deux mois qui suivent celui du conseil municipal, le Maire invite les associations concernées à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants, avant le 22 avril 2026 délai de rigueur.

Le Maire et Président du CCAS,

M. Florian BUCHMANN



Affiché le 08 avril 2026